

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

LOIS ET DECRETS

ARRETES, DECISIONS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

PARAISANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

ABONNEMENTS

Togo France et autres Pays d'expression française	1 an	6 mois
Ordinaire	1.300 frs	800 frs
Avion	3.300 frs	1.700 frs
ETRANGER	1 an	6 mois
Ordinaire	1.600 frs	900 frs
Avion	3.750 frs	2.300 frs
PRIX	Au comptant à l'imprimerie : 75 frs	
DU	Par porteur ou par poste :	
NUMERO	Togo, France et autres Pays d'expression française : 90 frs	
	Etranger Port en sus.	

ABONNEMENTS ET ANNONCES

Pour les abonnements, annonces et réclamations s'adresser à l'EDITOGO B. P. 891 — Tél: 37-18 — LOMÉ

Ils commencent par le premier numéro d'un mois et se terminent par le dernier numéro d'un des quatre trimestres.

Les abonnements et annonces sont payables d'avance

ANNONCES ET AVIS DIVERS

La ligne 80 frs
minimum 250 frs
Chaque annonce répétée : moitié prix :
minimum 250 frs

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION :
CABINET DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

TÉLÉPHONE 27-01 — LOMÉ

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

Avis d'appel d'offres (Fourniture de carburants pour le service des travaux publics du Togo).....	1
Avis d'appel d'offres (Construction des nouveaux bâtiments de l'hôpital de Kpalimé).....	1
Conservation de la propriété foncière (Avis de demandes d'immatriculation et de bornage).....	2

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

Avis d'appel d'offres

AVIS D'APPEL D'OFFRES pour la fourniture de carburants pour le service des travaux publics du Togo.

Le service des travaux publics du Togo se propose d'acheter les carburants (essence et gas-oil) nécessaires au fonctionnement pendant l'année 1977 des parcs automobiles et engins des subdivisions de:

- Subdivision Sud de Lomé
- Parc et matériel à Tokoin

- Travaux publics de Kpalimé
- Travaux publics d'Atakpamé
- Travaux publics de Tchoudjo
- Travaux publics de Lama-Kara
- Travaux publics de Mango — Dapaon.

Le devis-programme de ces fournitures ainsi que tous renseignements complémentaires pourront être demandés à la direction des travaux publics à Lomé (Bureau des marchés), contre remise de deux paquets de papier duplicateur 21 x 29,7.

Les soumissions rédigées suivant la forme indiquée au devis-programme, devront parvenir, par pli recommandé, ou être déposées le 24 novembre 1976 avant onze (11) heures GMT à l'adresse suivante:

M. le président de la commission consultative des marchés, présidence de la République à Lomé.

L'ouverture des plis, qui ne sera pas publique, aura lieu le même jour à quinze (15) heures.

Lomé, le 4 novembre 1976

Le directeur des travaux publics,
B. Y. Dagadzi

BUDGET DE L'O.P.A.T.

Le service des travaux publics fait appel à la concurrence pour la construction des nouveaux bâtiments de l'hôpital de Kpalimé.

Ces travaux à exécuter comprennent la construction des bâtiments ci-après:

- 1° — Bloc opératoire
- 2° — Chirurgie

3° — Médecine générale

4° — Bloc administratif

5° — Laboratoire pharmacie.

L'ensemble constitue un lot unique.

Les soumissions devront parvenir avant onze heures (11 heures) locales du jour fixé pour l'ouverture des plis qui aura lieu à la présidence de la République à Lomé, salle de réunion de la commission consultative des marchés à quinze heures le 19 janvier 1977.

Les exemplaires du dossier d'appel d'offres seront délivrés par l'arrondissement bâtiments (Direction des Travaux Publics) contre la remise de 2 rouleaux ozalid, 4 rouleaux calque 90-95 et deux bouteilles d'ammoniac.

Pour tous renseignements complémentaires s'adresser à l'arrondissement-bâtiments (Direction des Travaux Publics Lomé).

Lomé, le 5 novembre 1976

Le directeur des travaux publics,

B. Y. Dagadzi

CONSERVATION DE LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE

Avis de demandes d'immatriculation

(Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique).

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition aux présentes immatriculations, es mains du conservateur soussigné, dans le délai de trois mois à compter de l'affichage des présents avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire du Tribunal de Droit Moderne de Première Instance de Lomé et des sections d'Aného, d'Atakpamé et de Sokodé dudit Tribunal.

Suivant réquisition, n° 7.423, déposée le 9 septembre 1976, le sieur Quadjovie F. Sémého, profession de journaliste à l'Editogo, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin, 1, rue des colibris, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 10ha 20a 17ca, situé à Avétonou, circ. adm. de Kloto, connu sous le nom de Wokpa et borné au nord et à l'ouest par des passages de 10m, au sud par la propriété de Agbémélo Prosper et à l'est par la propriété de Jonathan Awuyah.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 7.424, déposée le 9 septembre 1976, le sieur Quadjovie F. Sémého, profession de journaliste à l'Editogo, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin, 1, rue des colibris, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3a 94ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Lycée et borné au nord par une rue en projet,

au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété de Hoka Gbongli Amenikpi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 7.425, déposée le 9 septembre 1976, le sieur Quadjovie F. Sémého, profession de journaliste à l'Editogo, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin, 1 rue des colibris, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 2ha 06a 06ca, situé à Aflao, circ. adm. de Lomé, connu sous le nom de Amadahomé et borné au nord par la propriété Agbodovi Mivedessome, au sud par M. Kodjo Awoudi, à l'est par MM. Kossi Agbovi, Afatsao Agbovi, Kodjo Awoudi et Mivedessome Agbovi et à l'ouest par MM. Golou Gbogli, Sangada Agbagla et Mivedessome Agbodovi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 7.426, déposée le 9 septembre 1976, le sieur Quadjovie F. Sémého, profession de journaliste à l'Editogo, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de M. Kossivi Dey, géomètre, demeurant à Abidjan (Côte d'Ivoire), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 39a 72ca, situé à Aflao, cir. adm. de Lomé, connu sous le nom d'Amadahomé et borné au nord par M. Kossi Edoh, au sud par MM. Akakpo Kpetsi et Abokini Alouhoe, à l'est par Azanledji Tavianou et à l'ouest par la propriété Akakpo Kpetsi et la route de Sagbado.

Il déclare que ledit immeuble appartient à son mandant et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 7.427, déposée le 14 septembre 1976, le sieur Mawubenyan Bitayo Verissimo, profession de comptable, demeurant et domicilié à Lomé-Nyékouakpoé, 27, rue Jacob Adjallé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 12a 97ca, situé à Nlensi, commune d'Aného et borné au nord et à l'ouest par des rues en projet, au sud et à l'est par la propriété des héritiers Amouzou Bruce.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 7.428, déposée le 14 septembre 1976, le sieur Ataklo Yao, profession de fonctionnaire à la S.N.I., demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3a 37ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Tamé et borné au nord et au sud par la propriété Alagali Djobokou et le titre foncier n° 9930 RT, à l'est par une rue projetée de 14m. et à l'ouest par le titre foncier 9930 RT.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 7.429, déposée le 15 septembre 1976, le sieur Namessi Amavi Zoka, profession d'adjutant chef de gendarmerie, demeurant et domicilié à Lomé (camp de la gendarmerie) majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6a 17ca, situé à Aféyé-Kpota, commune d'Atakpamé, connu sous le nom de Togodo et borné au nord et à l'ouest par des rues en projet de 10m, au sud et à l'est par la collectivité Kekpedou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 7.430, déposée le 15 septembre 1976, le sieur Gounaména Baritsé, profession d'adjoint technique de l'élevage, demeurant et domicilié à Dapaon (service de l'élevage), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 13a 73ca, situé à Nassabé, circ. adm. de Dapaon et borné au nord et à l'ouest par des rues en projet, au sud par Kanantibe Sambiani et à l'est par Alia Aurélien.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 7.431, déposée le 15 septembre 1976, le sieur Kodjo Agboblí, profession de maître tailleur demeurant et domicilié à Lomé, 9 rue de l'Oti, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de Mme Dussey Atsupy, née Agboblí, couturière à Bangui, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6a 00 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Abovey et borné au nord, au sud et à l'ouest par

la famille Akakpovi Hundegla Apénouvon et à l'est par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble appartient à sa mandante et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 7.432, déposée le 15 septembre 1976, Mme Dekpo Ehui, profession de jardinière, demeurant et domiciliée à Lomé-Tokoin-Gbadago, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5a 98ca, situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom de Abovey et borné au nord et à l'ouest par la famille Akakpovi Hundegla Apénouvon, au sud et à l'est par des rues en projet.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 7.433, déposée le 15 septembre 1976, le sieur Houessou Robert, profession d'infirmier à la Polyclinique, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin-Dogbéavou, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3a 49ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord et à l'est par la famille Koffi Danghui Aziamon, au sud par une rue en projet et à l'ouest par l'avenue de la libération prolongée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 7.434, déposée le 20 septembre 1976, Mme Mensah Gbedessi, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, quartier Adawlato, rue des pêcheurs, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6a 02ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Abovey-Dossoukopé et borné au nord, au sud et à l'est par la collectivité Ayor Adjomayi et à l'ouest par une rue en projet de 16m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 7.435, déposée le 20 septembre 1976, le sieur Koffi Ametepe, profession de plombier, demeurant et domicilié à Lomé-Bè-Agódogan, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togo-

laise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3a 82ca, situé à Tokoin commune de Lomé, connu sous le nom de Klikamé et borné au nord par la propriété de John Anani, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété Mississogbi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 7.436, déposée le 20 septembre 1976, Mme Perpétue Armattoe Glikpo, profession de ménagère, demeurant et domiciliée à Assahoun, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, s/c de M. Lawson Apédo au service topographique B. P. 500 Lomé, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 24a 29ca, situé à Kpalimé, circ. adm. de Kloto, connu sous le nom de Numetukodzi et borné au nord et à l'ouest par des rues en projet, au sud par Mme Régine Kowou et à l'est par la propriété Agbenowonuga.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 7.437, déposée le 21 septembre 1976, le sieur Issa Arouna, profession de boucher au grand marché, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3a 97ca, situé à Nyékonakpoé, commune de Lomé et borné au nord et à l'est par des rues en projet, au sud et à l'ouest par la collectivité Atikpo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 7.438, déposée le 21 septembre 1976, le sieur Dougba Maglo (ex Antoine), profession de directeur demeurant et domicilié à Lomé, route d'Atakpamé représentant de l'entreprise Gbato, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, s/c de M^e Messan Mathe, avocat-défenseur, 16 rue du chemin de fer Lomé, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 9ha 06a 69ca, situé à Agouényivé, circ. adm. de Lomé, connu sous le nom de Atsanvé-Dzoghé et borné au nord par l'entreprise Gbato et Kokouvi Kpatima, au sud par Apédo Kpini, à l'est par Atoklo Visa et les héritiers Joseph Hounkpetor Katé et à l'ouest par Kuma Dovi, Nyakpo Kokouvi.

Il déclare que ledit immeuble appartient à l'entreprise Gbato et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 7.439, déposée le 22 septembre 1976, le sieur Awili Diyim-Déma, profession de Docteur en médecine, demeurant et domicilié à Bafilo (subdivision sanitaire), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12a 30ca, situé à Azodidè, circ. adm. de Bafilo et borné au nord par la propriété de M. Assoumanou, au sud et à l'est par des rues en projet et à l'ouest par un marigot.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 7.440, déposée le 27 septembre 1976, le sieur Abaglo Amah, profession de Médecin, demeurant et domicilié à Lomé — Kodjoviakopé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 10ha 31a 51ca, situé à Tokpli, circ. adm. de Tabligbo, connu sous le nom de Adakoé et borné au nord par le fleuve Mono, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité du village.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 7.441, déposée le 28 septembre 1976, le sieur Blezzi Matchadom Beguedou, profession d'inspecteur des douanes, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin-Dogbéavou, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6a 72ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord et à l'est par des rues projetées, au sud et à l'ouest par la collectivité Wogboli Aguta.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 7.442, déposée le 28 septembre 1976, le sieur Blezzi Matchadom Beguedou, profession d'inspecteur des douanes, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin-Dogbéavou, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la

forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6a 07ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord, au sud et à l'ouest par la propriété Kondo Agbewole et à l'est par la 2^e rue à l'ouest de l'avenue de la libération prolongée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 7.443, déposée le 28 septembre 1976, le sieur Akue-Atsah Kpakpo (ex Sabin), profession d'ingénieur à la radio, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 20a 64ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de aviation et borné au nord par la route d'Aviation, au sud et à l'ouest par la propriété de Agbaleti Aziawonou et à l'est par les titres fonciers n°s 6075 et 8428 de la R.T.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 7.444, déposée le 29 septembre 1976, le sieur Soares L. Lénovissi, profession de professeur à l'école de médecine, demeurant et domicilié à Lomé (pharmacie du Golfe) majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 18a 00ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Abovey et borné au nord, au sud et à l'est par la collectivité Abugueh Hulah et à l'ouest par la route de Kpalimé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

*Le conservateur de la propriété foncière,
Tété Wilson Bahun*

Avis de bornage

Toutes personnes intéressées sont invitées à y assister ou à s'y faire représenter par un mandataire nanti d'un pouvoir régulier.

Le mercredi 15 décembre 1976, à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agou Agotimé-Koumassé, circ. adm. de Kloto, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 80ha 68a 07ca et borné au nord par Koffi Dzabetia, au sud par le village Koumassé, à l'est par les collectivités Vinyo Avi, Krapé et Eclan Tété, à l'ouest par la rivière Hedzo, dont l'immatriculation a été

demandée par le sieur Laurent Kodjo Tété Agbòkpé, cultivateur à Agotimé Koumassé, co-héritiers de la collectivité Loglo, suivant réquisition du 27 novembre 1973, n° 6404.

Le mercredi 1^{er} décembre 1976, à 7 h 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 12a 78ca, connu sous le nom de Gakli et borné au nord et au sud par Detou Djidjoli, à l'est par Edoh Pierre et à l'ouest par la route de Totsi, dont l'immatriculation a été demandée par la dame Fianyo Yawa (Lucie) en service au secrétariat de la cir. de Tsévié, suivant réquisition du 1^{er} mars 1976, n° 7207.

Le vendredi 3 décembre 1976, à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Mission Tové, circ. adm. de Tsévié, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 92a 62ca, connu sous le nom de Akpala-Massapé et borné au nord par M. Agbedanou Daniel, au sud par M. Ayidzeni Agbovi, à l'est par un sentier et à l'ouest par MM. Goumedzoe Samuel et Kpozou Amouzou, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Agbaniyo Fiti (David), cultivateur à Madjikpéto, suivant réquisition du 1^{er} mars 1976, n° 7.208.

Le jeudi 9 décembre 1976, à 7 h 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin "camp militaire", commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 4a 36ca et borné au nord, à l'est et à l'ouest par la famille Kossidjin Zankou, au sud par une rue, dont l'immatriculation a été demandée par M. Dossou G. Kassavi, agent du Wharf en retraite à Lomé-Tokoin, suivant réquisition du 5 mars 1976, n° 7.217.

Le mercredi 22 décembre 1976, à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Yokélé, circ. adm. de Kloto, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 38ha 65a 92ca, connu sous le nom de Avégbadzé et borné au nord par Ayim Situs, à l'est par Marcus Quindah, Azouma Alfred Agbozo Michel, au sud par Nyawuvé Thomas et la famille Adjina et à l'ouest par Konoutse Komi et Agbozo Michel, dont l'immatriculation a été demandée par M. J.C. Edo Dégnon Johnson, directeur de l'exploitation supergros à la SGOA-Togo à Lomé, suivant réquisition du 10 mars 1976, n° 7.222.

Le jeudi 2 décembre 1976, à 7 h 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao-Gakli, circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 7a 50ca, et borné au nord, au sud et à l'est par la collectivité Kpedza Tomety, à l'ouest par une rue, dont l'immatricula-

tion a été demandée par le sieur Fiaty-Amenouvor Komlanvi, agent de recouvrement du trésor, demeurant à Lomé suivant réquisition du 12 mars 1976, n° 7.225.

Le lundi 6 décembre 1976, à 7 h 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain affectant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 28a 00 ca, connu sous le nom de Soviépe et borné au nord par Kokou Hafi, au sud par Atsou Gbolovou, à l'est par la collectivité Hushie Vonor et à l'ouest par Nyatéolé Amekui et Kokou Alipui, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Adigo Tona Pierre et Mme Adigo, née Lawson Kayssan Sophie médecin à Lomé, suivant réquisition du 23 mars 1976, n° 7.234.

Le mardi 7 décembre 1976, à 9 h 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao-Gakli, circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 34a 98ca, et borné au nord par Komi Dabla, au sud par la collectivité Yehouenou Bolou, à l'est par Agbéléwogbo Zakpé et à l'ouest par Yésokpe Zakpé, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Yissifou Barga Gado, boucher à Lomé-Zongo, suivant réquisition du 23 mars 1976, n° 7.235.

Le jeudi 9 décembre 1976, à 9 h 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 8a 77ca, et borné au nord par les lots nos 44 et 45, au sud et à l'ouest par des rues en projet, à l'est par le lot n° 58, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Ajavon Ayité (Fortuné), agent aditif au service des Mines à Lomé, suivant réquisition du 29 mars 1976, n° 7.239.

Le vendredi 10 décembre 1976, à 7 h 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 4a 66ca, et borné au nord par une rue en projet, au sud par M. Karsa Clément, à l'est par M. Akakpo Robert et à l'ouest par M. Adjahouinou Michel, dont l'immatriculation a été demandée par M. Banabaya Bassère, soldat en retraite à Lomé, 13 rue Pana Ombri, suivant réquisition du 7 avril 1976, n° 7.245.

Le mardi 7 décembre 1976, à 7 h 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 27a 14ca, connu sous le nom de Agbalépédogan et borné au nord par M. Atanoudji Kpotsi, au sud par M. Kwami Etsè Awoudor, à l'est par le titre foncier n° 3589 T.T. et à l'ouest par le T.F. n° 7.343 R.T., dont l'immatriculation a été demandée par M. Antoine Peter Ocloo, catéchiste et

Fidei Custos, à Lomé, représentant du Conseil d'administration de l'Archidiocèse de Lomé, suivant réquisition du 9 avril 1976, n° 7.251.

Le lundi 13 décembre 1976, à 9 h 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agouévé, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 2ha 60a 51ca, connu sous le nom de Téléssou Adidomé et borné au nord par Aziangbényo Lanyo et Akakpo Aziangbédé, au sud par Bodi Houzan et Djiwonou Agbavon, à l'est par Aziangbedo Lanyo et à l'ouest par Ekpè Agbanyo, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Amouzou Djidonou Aziangbédé contre-maître des T.P. en retraite à Lomé, suivant réquisition du 9 avril 1976, n° 7.253.

Le lundi 13 décembre 1976, à 7 h 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agouévé, circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 88a 62ca, connu sous le nom de Téléssou Adidomé et borné au nord par Aziangbényo Lanyo, au sud par Bodi Houzan et Koupevi Amedahinvi, à l'est par Akossou Maglo et à l'ouest par Amouzou Djidonou Aziangbédé, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Amouzou Djidonou Aziangbédé contre-maître des travaux publics en retraite s/c de M. B. T. Dovi-Sodemekou, 33, rue de Bordeaux, suivant réquisition du 9 avril 1976, n° 7.254.

Le jeudi 2 décembre 1976, à 7 h 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao-Gakli, circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 7a 64ca, et borné au nord par le lot n° 21, au sud par une réserve administrative, à l'est par le lot n° 24 et la propriété de l'Assemblée de Dieu et à l'ouest par une rue, dont l'immatriculation a été demandée par M. N'Soukpoe Marcellin, dactylographe à la B.T.D., à Lomé, suivant réquisition du 9 avril 1976, n° 7.256.

Le jeudi 2 décembre 1976, à 9 h 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6a 00ca, connu sous le nom de Gakli et borné au nord par le lot n° 9, au sud par les lots nos 4 et 5, à l'est par le lot n° 8 et à l'ouest par une rue de 20m, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Assima Jean, aide-comptable à la B.T.D. à Lomé, suivant réquisition du 9 avril 1976, n° 7.257.

Le mardi 21 décembre 1976, à 7 h 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Palimé, commune de Palimé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6a 50ca, connu sous le nom de Kpéta et borné au nord, à l'est et à l'ouest par la propriété Andjou Djouba, au sud par une

rue, dont l'immatriculation a été demandée par Mme Malm Espérance, revendeuse à Palimé, quartier Totsoagni, suivant réquisition du 15 avril 1976, n° 7.262.

Le mardi 14 décembre 1976, à 9 h 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agouévé, circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 1ha 66a 31ca, connu sous le nom de Apégbor et borné au nord par M. Kondi Agbevè, au sud par M. Tengué Efiô, à l'est par M. Agbevè Guidi et à l'ouest par M. Seble Agbevè, dont l'immatriculation a été demandée par M. Ahadji K. Andréas, instructeur de la navigation aérienne à Brazzaville, (s/c de M. Tetteh Adjévi Finus, géomètre à Lomé, 11 rue Boko Agegee), suivant réquisition du 21 avril 1976, n° 7.265.

Le mercredi 29 décembre 1976, à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Nyékonakpoè, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 6a 77ca, et borné au nord par la rue Okiki Aguiar, au sud et à l'ouest par la propriété Octaviano Olympio, à l'est par une rue en projet, dont l'immatriculation a été demandée par Mme Marguerite Comlanvi, revendeuse à Lomé, suivant réquisition du 26 avril 1976, n° 7.270.

Le lundi 27 décembre 1976, à 10 h 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6a 02ca, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord, au sud et à l'est par la collectivité Azamela, à l'ouest par une rue en projet, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Akakpo A. Adotè, employé de Banque à Lomé (B.I.A.O), suivant réquisition du 28 avril 1976, n° 7.272.

Le mardi 14 décembre 1976, à 7 h 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agouévé, circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 1ha 06a 79ca, connu sous le nom de Fiové et borné au nord, à l'est et à l'ouest par la propriété Atigan Amou, au sud par M. Amouzou Dovi, dont l'immatriculation a été demandée par M. Pakai Nabede, professeur Agrégé de Médecine à Lomé-Tokoin, suivant réquisition du 3 mai 1976, n° 7.277.

Le lundi 27 décembre 1976, à 9 h 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6a 30 ca, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord, au sud et à l'ouest par les familles Azamela et Thossou, à l'est par une rue en projet, dont l'immatriculation a été demandée par Mlle Badjéné Kossiwa Julienne, employée au ministère des T.P. à Lomé, suivant réquisition du 3 mai 1976, n° 7.278.

Le lundi 20 décembre 1976, à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Avétonou, circ. adm. de Kloto, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 23ha 89a 14ca, connu sous le nom de Wokpa et borné au nord par un passage, au sud et à l'ouest par la propriété Jonathan Awuyah, à l'est par la propriété du sieur Ayi Hunlédé dont l'immatriculation a été demandée par M. Seddoh Komlanvi Francisco, maître de conférences à l'université du Bénin à Lomé, mandataire de M. Seddoh K. Patrick, fonctionnaire à Accra, suivant réquisition du 4 mai 1976, n° 7.286.

Le mercredi 8 décembre 1976, à 9 h 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao-Totsi, circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 34a 76ca, connu sous le nom de Batomé et borné au nord par M. Kokuvi Amouzou Adjessi, au sud et à l'est par la propriété Locoh-Donou Kangni Bernard, à l'ouest par une rue, dont l'immatriculation a été demandée par M. Locoh-Donou Kangni Bernard, zootechnicien à Lomé, 7 rue Tranquille, suivant réquisition du 10 mai 1976, n° 7.292.

Le mercredi 8 décembre 1976, à 7 h 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao-Totsi, circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 77a 74ca, connu sous le nom de Batomé-Gblékomé et borné au nord par les propriétés Kokuvi Avada et Boko Avada, au sud par l'emprise de la voie ferrée Lomé-Kpalimé, à l'est par Segbeno Avada et à l'ouest par la route vers Zokalegba, dont l'immatriculation a été demandée par M. Locoh-Donou Kangni Bernard, zootechnicien à Lomé, 7 rue Tranquille, suivant réquisition du 10 mai 1976, n° 7.294.

Le mercredi 1^{er} décembre 1976, à 9 h 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao-Totsivi, circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 11a 09ca, et borné au nord par une rue en projet, au sud par la collectivité Midodji, à l'est par la collectivité Aboflan et à l'ouest par la propriété Kantanmani Assou, dont l'immatriculation a été demandée par M. Locoh-Donou Kangni Bernard, zootechnicien à Lomé, 7 rue Tranquille, suivant réquisition du 10 mai 1976, n° 7.294.

Le mardi 28 décembre 1976, à 7 h 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5a 86 ca, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord par le lot n° 106, au sud par le lot 110, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par les lots n°s 107 et 109, dont l'immatriculation a été demandée par la dame Logovi Akokovi, ménagère à Lomé, suivant réquisition du 13 mai 1976, n° 7.297.

Le mardi 28 décembre 1976, à 7 h 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 5a 71ca, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord par la propriété de la collectivité Aklikokou, au sud par une rue en projet, à l'est par le lot n° 120 et à l'ouest par une rue en projet, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Logovi Tétégan Kossi, propriétaire à Lomé, 38 rue Pasteur Baeta-Nyékona-kpoé, suivant réquisition du 13 mai 1976, n° 7.298.

Le lundi 6 décembre 1976, à 9 h 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 64a 31ca, connu sous le nom de Batomé et borné au nord par la propriété du sieur Aniakou Comlan (T.F. n° 10.590 R.T.), au sud par M. Missefan Gbetiko, à l'est par M. Mensan Bleoussi et à l'ouest par M. Ato Kede, dont l'immatriculation a été demandée par M. Aniakou Comlan (Gilbert), menuisier à Lomé, 86 Bd circulaire, suivant réquisition du 14 juin 1976, n° 7.333.

Le vendredi 10 décembre 1976, à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 3a 49ca, connu sous le nom de Hydrocarbure et borné au nord par le titre foncier n° 6973 R.T., au sud par une rue en projet, à l'est par la propriété Ayikpè Konou, et à l'ouest par la propriété Gbokpi, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Martin Adabra, infirmier d'Etat à Agbatopé s/c de M. Lawson Cali, Sce Topographique Lomé, suivant réquisition du 15 juin 1976, n° 7.342.

Le vendredi 10 décembre 1976, à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 4a 13ca, connu sous le nom de "Central" et borné au nord et à l'est par des rues en projet, au sud et à l'ouest par la propriété Ben Ayikpè Konu, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur de Souza Nukuku Matékpo (ex Geoffrey) agent de navigation SOCOPAO à Lomé, suivant réquisition du 28 juin 1976, n° 7.356.

Le jeudi 16 décembre 1976, à 7 h 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Sokodé, circ. adm. du dit, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 9a 00ca, connu sous le nom de Tchawada et borné au nord et à l'est par des rues en projet, au sud par la propriété de Mme Tchabana Raïfatou et à l'ouest par la propriété du Général Gnassingbé Eyadéma, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Djafalo Menveyinoyu, Colonel-commandant la gendarmerie nationale à Lomé, suivant réquisition du 28 juin 1976, n° 7.359.

Le mercredi 29 décembre 1976, à 7 h 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Nyékona-kpoé, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 2a 78ca et borné au nord et à l'est par la propriété Danikéy, au sud et à l'ouest par des rues en projet, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Adama Godfroy, ingénieur-géomètre au Sce Topographique, mandataire de Mme Agnès Pedanou, née Djibom, suivant réquisition du 15 juillet 1976, n° 7.379.

Le lundi 27 décembre 1976, à 7 h 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 6a 59ca, connu sous le nom de Abovev et borné au nord par une rue en projet, au sud, à l'est et à l'ouest par la famille Azamela, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Wogbo Gnagblodjo, employé au Sce des Domaines à Lomé, représentant de M. Edoh Michel Doumagnon, menuisier à Bondoukou, suivant réquisition du 28 juillet 1976, n° 7.389.

Le vendredi 24 décembre 1976, à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 7a 25ca, connu sous le nom de aviation et borné au nord, à l'est et à l'ouest par la propriété Adalan Etou, au sud par une rue en projet, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Kemence Kokou Améoto, gendarme à Lomé (gendarmerie nationale), suivant réquisition du 6 août 1976, n° 7.397.

Le jeudi 16 décembre 1976, à 7 h 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Sokodé, commune du dit, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 10a 65ca, connu sous le nom de Tchawada et borné au nord par une rue en projet, au sud par Assogbavi Kokou, à l'est par le colonel Djafalo Menveyinoyu et à l'ouest par Atakpa Abalo, dont l'immatriculation a été demandée par le Général Gnassingbé Eyadéma, commandant les forces armées togolaises, à Lomé (camp militaire), suivant réquisition du 11 août 1976, n° 7.403.

Le mardi 28 décembre 1976, à 9 h 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 7a 11ca, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord et à l'est par des rues projetées, au sud et à l'ouest par la collectivité Aklikokou, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Mome H. Edouard, inspecteur des P. T. T. à Lomé — Tokoin-Doumassessé, suivant réquisition du 13 août 1976, n° 7.405.

Le vendredi 24 décembre 1976, à 7 h 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 ares, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par une rue en projet, au sud par la propriété de M. Zogbla Sodoga, à l'est par la collectivité Ahadji et à l'ouest par la

propriété de M. Anthony Koffi, dont l'immatriculation a été demandée par M. Lawson-Hetcheli Tèvi Mousoèkewo, Topographe à Lomé, rue Boko Soga n° 15, suivant réquisition du 6 septembre 1976, n° 7.421.

Le conservateur de la propriété foncière,
Tètè Wilson Bahun

